

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le jeudi vingt janvier à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. La séance a lieu en public mais avec une jauge de 10 personnes maximum, conformément à la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 actant les mesures dérogatoires pour les assemblées délibérantes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

**Secrétaire de séance** : Véronique TAVERNIER.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC (*arrivé à 20<sup>H</sup>40*), Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Jérôme MARQUET (*arrivé à 20<sup>H</sup>42*), Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Caroline GAVARD.

**Excusés** : Nathalie LE DÉVÉHAT (pouv. à Anne-Sophie DESMOTS), Delphine COËTMEUR (pouv. à Laurent PRIZÉ), Muriel HUBERT, Nadia MEZIANI, Cannelle ROBIN.

**Présentation par les jeunes de Cap à Cité de leur projet pour l'année 2022.**

**Approbation du compte rendu des séances précédentes.**

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les comptes rendus des séances du jeudi 09 décembre 2021 et du jeudi 16 décembre 2021.*

### 1 – BUDGET PRINCIPAL 2022 – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2022 avant son vote dans la limite des 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget 2021.

### 2 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).*

En application de l'article L. 2321-2 – 27° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les amortissements constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que leurs établissements publics.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Conformément à l'article R. 2321-1 du CGCT, sont concernés :

- les biens meubles (meubliers, véhicules, matériel de bureau, etc.) exceptés les collections et œuvres d'art ; les biens immeubles productifs de revenus ; les immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels.

Le Conseil Municipal adopte le plan d'amortissement des biens de façon linéaire, fixe la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens, ces derniers étant généralement établis de manière linéaire, fixe le seuil unitaire des biens de faible valeur à 500 € TTC duquel l'amortissement est pratiqué pour un an et autorise le Maire à modifier le plan d'amortissement d'un bien si les conditions d'utilisation changent.

### 3 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

*(Contre : 0 / Abstention : 1 – Jérôme MARQUET / Pour : 19).*

Le Conseil Municipal valide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église à la Paroisse Saint Melaine pour un montant de 120,97 € pour l'année 2021.

#### 4 – CAISSE DES ÉCOLES : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de la démission des fonctions d'adjointe déléguée à l'Enfance - Jeunesse de Muriel HUBERT, le Conseil Municipal a procédé à une nouvelle élection des deux membres du Conseil Municipal pour siéger au comité de la Caisse des Écoles, à savoir :

- Bertrand GUITTON
- Delphine COËTMEUR

#### 5 – SYRENOR – CONSEIL SYNDICAL : ÉLECTION DE TROIS DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de la démission d'Anne BERTHELÉ de ses fonctions de conseillère municipale et à la demande de Muriel HUBERT de ne plus siéger aux instances du Syrenor, le Conseil Municipal a procédé à une nouvelle élection des délégués titulaires et des délégués suppléants de la commune de MONTGERMONT au Comité Syndical du Syrenor, pour la durée du mandat :

##### Délégués titulaires :

Laurent PRIZÉ  
Florence HUGUENIN  
Hervé LHERMITTE

##### Délégués suppléants :

Bertrand GUITTON  
Cannelle ROBIN  
Aurélie de la MOTTE ROUGE

#### 6 – SYRENOR : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de la démission d'Anne BERTHELÉ de ses fonctions de conseillère municipale et à la demande de Muriel HUBERT de ne plus siéger aux instances du Syrenor, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour les commissions obligatoires et optionnelles du Syrenor pour remplacer les deux démissionnaires.

##### Compétences obligatoires

Commission	Délégués municipaux titulaires	Délégués municipaux suppléants
	(désignés par le Conseil Municipal)	
Finances	MARQUET Jérôme ROBERT Sylvain	GUILLOU Stéphane MAURUGEON David
Ressources Humaines	<b>GENDROT Rémy</b> MOIZAN Sébastien	MARQUET Jérôme <b>HUGUENIN Florence</b>
Point Accueil Emploi	GUILLOU Stéphane LOMMERT Isabelle	HUGUENIN Florence MOIZAN Sébastien
Etudes - Secteur Transition Écologique	MARCHERON Bertrand MAURUGEON David	LE DÉVÉHAT Nathalie MEZIANI Nadia
Communication et Information	ROBIN Cannelle MARCHERON Bertrand	TAVERNIER Véronique GUIÉNO Léonce

##### Compétences optionnelles

Commission	Délégués municipaux titulaires	Délégués municipaux suppléants
	(désignés par le Conseil Municipal)	
Action Sociale	<b>COËTMEUR Delphine</b> LOMMERT Isabelle	DESMOTS Anne-Sophie <b>GUITTON Bertrand</b>
Attribution des places dans les structures "Petite Enfance"	<b>GUITTON Bertrand</b> MEZIANI Nadia	COËTMEUR Delphine LOMMERT Isabelle
Enseignement Culturel	TAVERNIER Véronique COËTMEUR Delphine	DESMOTS Anne-Sophie QUÉLENNEC Jean-Yves

<b>Lecture Publique</b>	TAVERNIER Véronique MAURUGEON David	ROBIN Cannelle QUÉLENNEC Jean-Yves
<b>Matériel Intercommunal</b>	LE DÉVÉHAT Nathalie MARCHERON Bertrand	MAURUGEON David GENDROT Rémy

## 7 – LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 et en application des dispositifs de l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés conclus en 2021 telle que définie ci-dessous.

**LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2021**  
**Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**  
**en date du 08 décembre 2006**  
**pris en application du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 – article 107**

Objet du marché	Lot	Attributaire	Montant
<b>Restauration scolaire Préparation et fourniture de repas et de goûters</b>		ARMONYS VANNES - 56	154 492 € HT à 167 112 € HT selon le nombre de repas servis soit 185 390,40 € TTC à 200 534,40 € TTC annuel pour une période d'un an renouvelable 3 fois une année (4 ans maximum)
<b>Assurances</b>	Lot 1 Dommages aux biens	SMACL	30 567,08 € TTC pour une période de 4 années
	Lot 2 Responsabilité civile	SMACL	4 317,20 € TTC pour une période de 4 années
	Lot 3 Flotte automobile et risques annexes	GROUPAMA	4 947,86 € TTC pour une période de 4 années
	Lot 4 Protection juridique	Assurances PILLIOT	6 811,39 € pour une période de 4 années

## 8 - INFORMATIONS

**Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services d'eau potable**  
**Point crise sanitaire COVID-19**

Affiché le : 27.01.2022.  
Retiré le :

MONTGERMONT, le 24 janvier 2022

**Le Maire,**  
**Laurent PRIZÉ**

